

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE COUR-CHEVERNY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 24 du Code Municipal)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le **vendredi 3 Juillet 2009**
à 19 heures

Affiché, le 24 Juin 2009

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Décisions prises dans le cadre de la délégation
- Rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'AEP
- Rapport annuel du Syndicat du Beuvron Centre Aval
- Rapport définitif de la CLETC suite au transfert des piscines à Agglopolys
- Acquisition de terrain
- Protocole de mise à disposition d'informations géographiques
- Modification du tableau des emplois communaux
- Modification de la convention de mise à disposition d'un agent communal
- Convention d'utilisation du gymnase
- Convention d'utilisation des locaux scolaires pour l'ALSH
- Prise en charge de frais de formation
- Tarif au restaurant scolaire municipal pour la rentrée de septembre
- Tarif de l'accueil périscolaire pour la rentrée de septembre
- Tarif de l'accueil de loisirs sans hébergement à la rentrée de septembre
- Reversement de l'excédent du budget du Clos de Talcy
- Fournitures payées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- Décision modificative au budget de 2009
- Demande de subvention auprès d'Agglopolys pour le changement de la chaudière
- Demande de subvention auprès de l'ADEME pour le changement de la chaudière
- Affaires diverses

Le Maire,
Yves ANTIER